

Communauté de communes



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 26 mai 2026

I. Préambule

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- Sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de l'EPCI et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion. Le CFU est soumis au vote du conseil communautaire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour l'ancien compte administratif (vote au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1 ; élection par le conseil de son Président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote, le Président de la CCOB devant quitter la salle au moment du vote).

Il sera proposé au conseil communautaire lors de sa séance du 18 février 2026 d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, mais également d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

II. Les chiffres clés du CFU 2025

Recettes de fonctionnement 22 422 476,07 € - 0,93 % par rapport à 2024	Dépenses de fonctionnement 19 063 617,26 € - 1,86 % par rapport à 2024
--	--

Recettes d'investissement 5 017 027,18 € + 18,40 % par rapport à 2024	Dépenses d'investissement 3 969 194,85 € + 8,97 % par rapport à 2024
---	--

Encours de dette : 8 435 495,11 € au 31/12/2025

Les taux de réalisations (mouvements réels)

Dépenses réelles de fonctionnement			Recettes réelles de fonctionnement		
Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
21 601 052,32 €	18 250 559,51 €	84,49 %	22 908 432,44 €	22 422 476,07 €	97,88 %

Dépenses réelles d'investissement			Recettes réelles d'investissement		
Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
6 170 675,49 €	3 933 821,93 €	63,75 %	5 208 925,97 €	4 168 596,51 €	80,03 %

Pour l'année 2025, le budget de la CCOB a dégagé 27 439 503,25 € de recettes pour 23 032 812,11 € de dépenses (avec les mouvements d'ordre).

Son exécution se présente ainsi :

Section	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Part affecté à l'investissement (en €)	Résultat de clôture (en €)
Fonctionnement	3 358 858,81 €	3 705 677,63 €	7 064 536,44 €	2 700 000,00 €	4 364 536,44 €
Investissement	1 047 832,33 €	- 1 351 308,23 €	- 303 475,90 €		- 303 475,90 €
Total	4 406 691,14 €	2 354 369,40 €	6 761 060,54 €	2 700 000,00 €	4 061 060,54 €

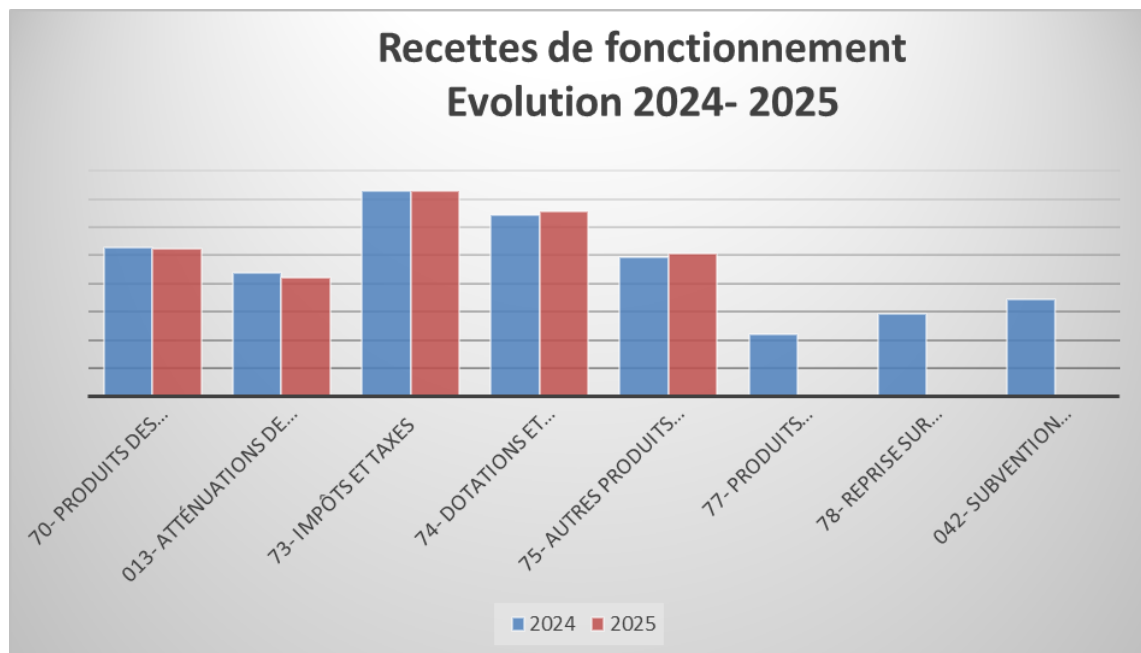
III. Section de fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement 2025

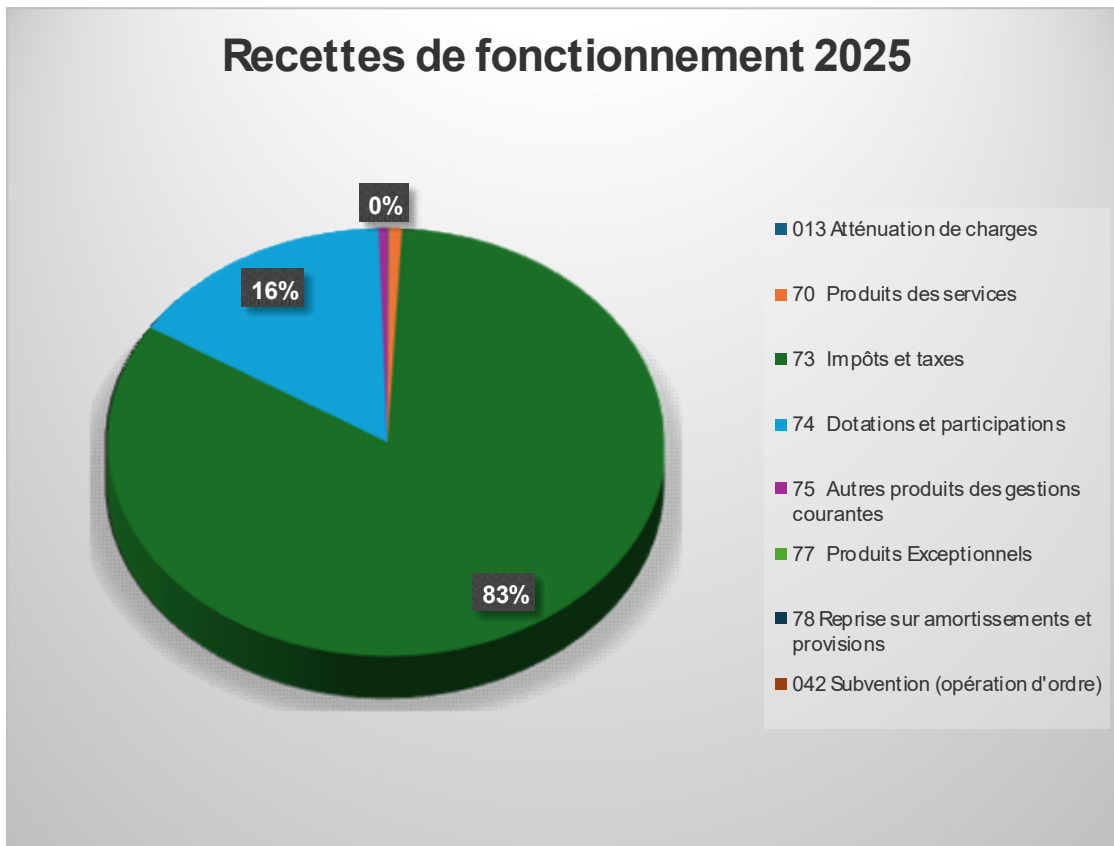
Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **22 422 476,07 €** soit une baisse par rapport au réalisé 2024 (22 634 029,32 €).

Les recettes se répartissent par chapitre de la manière suivantes :

Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution 2024-2025
70- Produits des services du domaine et ventes diverses	194 442,30 €	172 187,47 €	- 11,45 %
013- Atténuations de charges	24 967,97 €	16 195,86 €	- 35,13%
73- Impôts et taxes	19 606 810,38 €	18 638 239,71 €	- 4,94 %
74- Dotations et participations (DGF + dotation d'intercommunalité)	2 720 067,38 €	3 482 378,36 €	+ 28,03%
75- Autres produits des gestions courantes (aire d'accueil des gens du voyage)	83 972,90 €	113 474,67 €	+ 35,13%
77- Produits Exceptionnels (remboursements divers)	155,20 €	0 €	-
78- Reprise sur amortissements et provisions	813,19 €	0 €	-
042- Subvention (opération d'ordre)	2 800,00 €	0 €	-
Total	22 634 029,32 €	22 422 476,07	- 0,93 %



- Chapitre 70 : Ce chapitre comprend notamment les redevances d'occupations du domaine public pour le mobilier urbain,
- Chapitre 73 : Les impôts et taxes comprennent outre les produits issus de la fiscalité la compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE pour un montant de **7 462 536,71 €** ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève à **4 857 665 €**.
- Chapitre 74 : Ce chapitre comprend notamment la dotation d'intercommunalité pour un montant de **341 982 €**, la dotation de compensation pour un montant de **1 580 072 €**, le FCTVA, les participations de la Région et du Département aux coûts de fonctionnement du transport, la DGF pour un montant de **1 338 748 €**.
- Chapitre 75 : Ce chapitre correspond notamment aux droits de place et aux fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage.

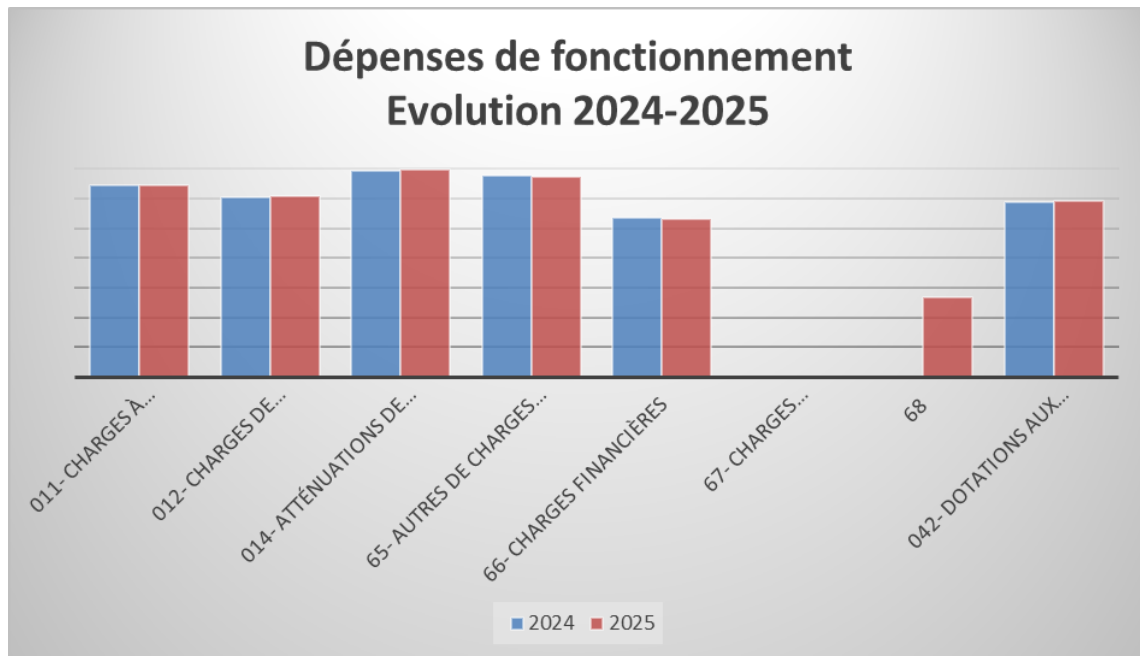


b. Dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 19 063 617,26 € soit une baisse par rapport au réalisé 2024 (19 424 805,53 €).

- 18 250 559,51 € en dépenses réelles de fonctionnement, soit 95,74 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- 813 057,75 € en dépenses d'ordre de fonctionnement, soit 4,26 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

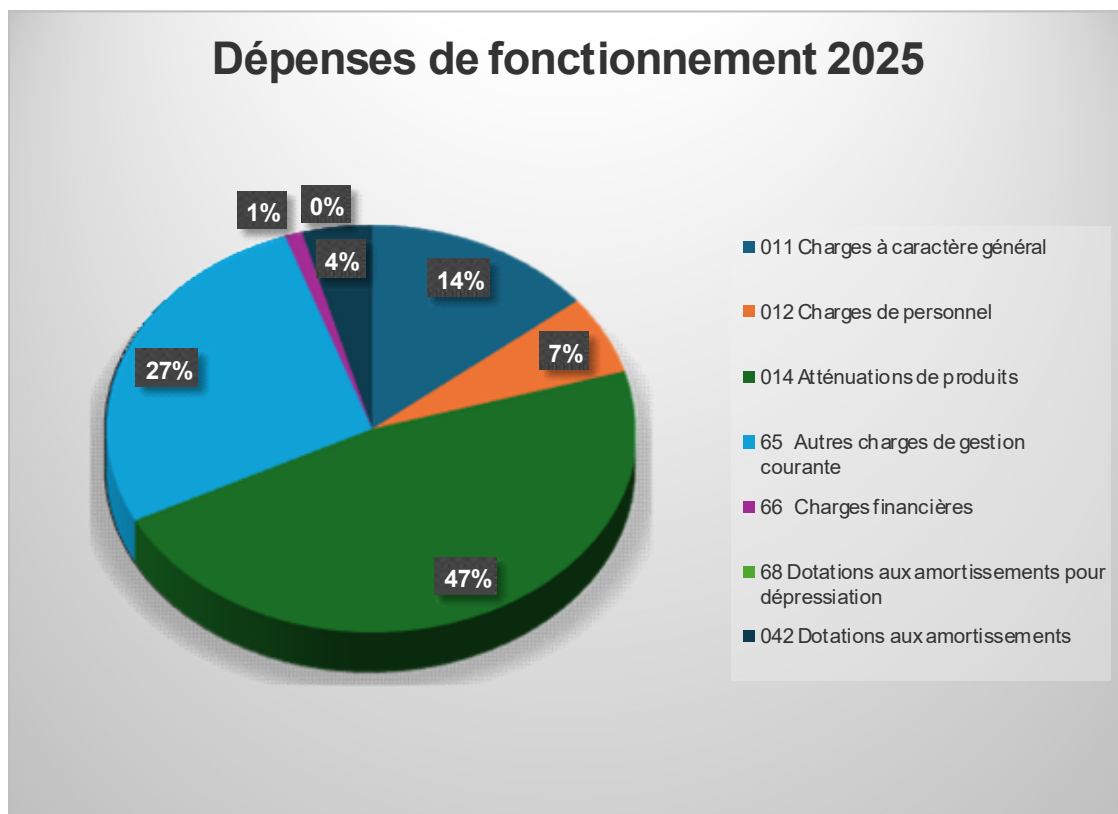
Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024 - 2025
011- Charges à caractère général (transports, contrats de prestations de service, entretiens de voiries et de des bâtiments, fluides, fournitures, ...)	2 751 012,21 €	2 689 106,03 €	- 2,25 %
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 122 626,29 €	1 197 115,41 €	+ 6,64 %
014- Atténuations de produits (compensations versées aux communes + FPIC + FNGIR)	8 629 694,59 €	8 995 834,59 €	+ 4,24 %
65- Autres charges de gestion courante (TEOM, indemnités élus, contributions aux syndicats, subvention carte Imagine'R)	5 933 694,32 €	5 168 457,09 €	- 12,90 %
66- Charges financières	226 546,68 €	199 565,12 €	- 11,91 %
67- Charges Exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	-
68- Dotations aux amortissements pour dépréciation		481,27 €	-
042- Dotations aux amortissements	761 231,44 €	813 057,75 €	+ 6,81 %
Total	19 424 805,53 €	19 063 617,26 €	- 1,86 %



- **Chapitre 11** : Ce dernier comprend notamment les dépenses liées:
 - o aux transports:
 - 278 340,96 € dans le cadre de la DSP Transports avec IDFM et KEOLIS,
 - 157 817,29 € pour le Proxi'Bus,
 - o à l'entretien des bâtiments et de la voirie,
 - o aux fluides 186 682,78 €,
 - o aux contrats d'assurance, aux contrats de prestations de service dont L'Oréade.

- **Chapitre 14** : Ce chapitre correspond à l'attribution de compensation versée par la CCOB aux communes pour un montant de **7 586 930,38 €**, au prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour un montant de **327 635 €** mais aussi au prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour un montant de **751 349 €**.

- **Chapitre 65** : Ce chapitre comprend notamment le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux deux syndicats : SIVOM et SIETOM, la contribution au SyAGE, le financement de la subvention à la carte Imagine'R ou encore les indemnités des élus.



Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2025 est excédentaire **3 358 858,81 €**.
On ajoute à ce résultat l'excédent reporté N-1 soit **3 705 677,63 €** et on déduit la part affectée à l'investissement en 2025, soit **2 700 000 €**.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 4 364 536,44 €.

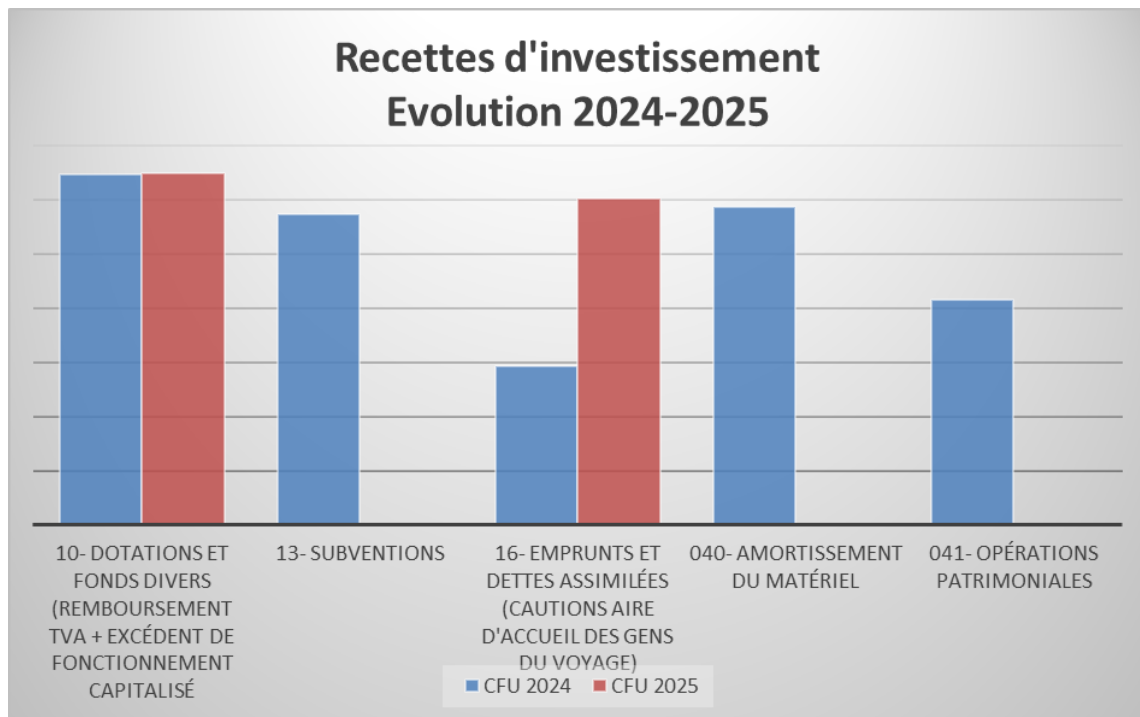
23 Section d'investissement

a. Recettes d'investissement 2025

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **5 017 027,18 €** soit une hausse par rapport au réalisé 2024 (4 237 307,44 €).

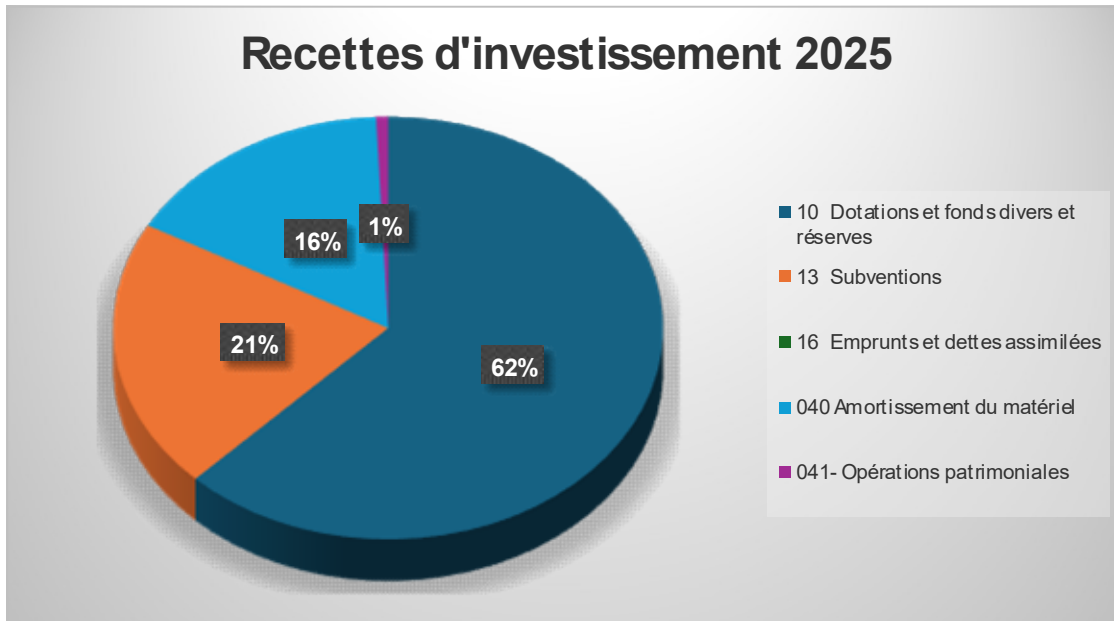
- 4 168 596,51 € en recettes réelles d'investissement, soit 83,09 % des recettes totales de la section d'investissement.
- 848 430,67 € en recettes d'ordre d'investissement, soit 16,91 % des recettes totales de la section d'investissement.

Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025
10- Dotations et fonds divers (Remboursement TVA + excédent de fonctionnement capitalisé)	2 914 227,41 €	3 128 171,27 €	+ 7,34 %
13- Subventions	546 796,44 €	1 040 425,24 €	+ 90,28 %
16- Emprunts et dettes assimilées (Cautions aire d'accueil des gens du voyage)	840,00 €	0 €	-
040- Amortissement du matériel	761 231,44 €	813 057,75 €	+ 6,81%
041- Opérations patrimoniales	14 212,15 €	35 372,92 €	+ 148,89 %
Total	4 237 307,44 €	5 017 027,18 €	+ 18,40 %



- Chapitre 10 : Ce chapitre correspond au FCTVA d'un montant de **428 171,27 €** ainsi qu'à l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **2 700 000 €**.
- Chapitre 13 : Il correspond aux montants de subventions perçus en 2025, soit **84 258 €** de la Région et **453 312,84 €** du Département.
- Chapitre 16 : Il correspond aux cautions des familles de l'aire d'accueil des gens du voyage ; ces cautions sont désormais perçues directement par le gestionnaire ce qui explique la diminution.

- Chapitre 40 : Il s'agit d'opérations d'ordre liées à l'amortissement du matériel. Ce chapitre est en corrélation du chapitre 42 des dépenses de fonctionnement.

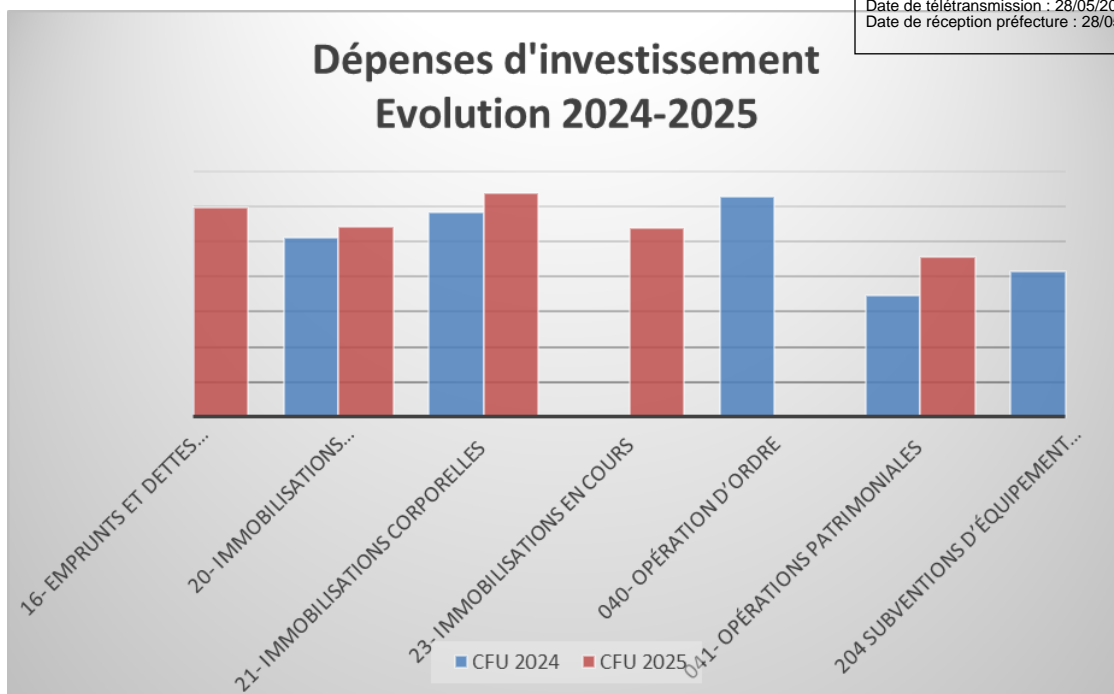


b. Dépenses d'investissement 2025

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 3 969 194,85 € soit une hausse par rapport au réalisé 2024 (3 642 435,29 €).

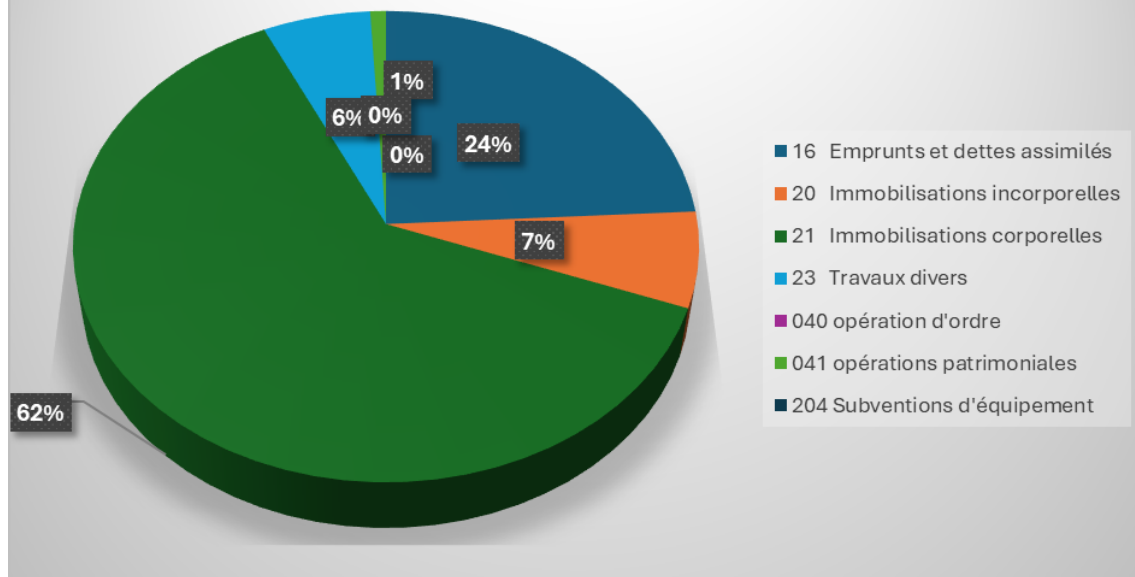
- 3 933 821,93 € en dépenses réelles d'investissement, soit 99,11 % des dépenses totales de la section d'investissement.
- 35 372,92 € en dépenses d'ordre d'investissement, soit 0,89 % des dépenses totales de la section d'investissement.

Libellé	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024-2025
16- Emprunts et dettes assimilées (échéances d'emprunt)	935 054,99 €	958 050,71 €	+ 2,46 %
20- Immobilisations incorporelles (frais d'études)	127 789,06 €	259 536,91 €	+ 103,10 %
21- Immobilisations corporelles (MPE éclairage public, interventions bâtiments)	686 506,34 €	2 473 921,91 €	+ 260 36 %
23- Immobilisations en cours (liaisons douces-Agrandissement Multisport)	1 869 771,34 €	242 312,40 €	- 87,04 %
040- opération d'ordre	2 800,00 €	0 €	
041- opérations patrimoniales	14 212,15 €	35 372,92 €	+148,89 %
204- Subventions d'équipement versées	6 301,41 €	0 €	
Total	3 642 435,29 €	3 969 194,85 €	+ 8,97 %



- Chapitre 16 : Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette.
- Chapitre 20 : Ce chapitre correspond aux frais de maîtrise d'œuvre relatifs à la construction de la salle de gym, aux liaisons douces, à la construction du siège de la CCOB.
- Chapitre 21 : Ce chapitre correspond notamment aux deux Marchés à Performance Energétique de l'éclairage public pour un montant de **95 420,60 €** ainsi qu'aux différentes interventions sur les bâtiments de la Communauté de communes pour un montant de **2 329 058,97 €**.
- Chapitre 23 : Ce chapitre regroupe notamment les dépenses liées à la construction de la salle de gym, à la réalisation des liaisons douces et à la construction du siège de la CCOB.
- Chapitres 41 et 40 : Ces chapitres correspondent à des opérations d'ordre à mettre en corrélation respectivement avec le chapitre 41 des recettes d'investissement et le chapitre 42 des recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement 2025



La section d'investissement dégage un solde positif de **1 047 832,33 €**.
Avec le report du solde de N-1 (- **1 351 308,23 €**) le solde à fin 2025 s'élève à - **303 475,90 €**.

La section d'investissement laisse, par ailleurs apparaître un solde positif de **1 202 780,30 €** de restes à réaliser se décomposant comme suit :

- 332 430,42 € en dépenses,
- 870 349,88 € en recettes.

L'exercice 2025 clôture le budget avec un excédent cumulé réel **4 061 060,54 €** après couverture du besoin de financement de la section d'investissement de **303 475,90 €**.